

224C0603  
FR0000064784-FS0301

30 avril 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Déclaration d'action de concert (articles L. 233-10 et L. 233-10-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**PEUGEOT INVEST**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus les 26 et 29 avril 2024, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 25 avril 2024, d'un accord de concert vis-à-vis de la société PEUGEOT INVEST entre les sociétés Sycomore Asset Management<sup>1</sup> et Moneta Asset Management<sup>2</sup> au résultat duquel lesdits actionnaires ont déclaré avoir franchi, de concert avec l'ADAM<sup>3</sup>, en hausse, le 25 avril 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PEUGEOT INVEST et détenir, de concert avec l'ADAM, 1 597 507 actions PEUGEOT INVEST représentant autant de droits de vote, soit 6,41% du capital et 3,55% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>, selon la répartition suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% des droits de vote</b>
Moneta Asset Management	1 098 685	4,41%	1 098 685	2,44%
Sycomore Asset Management	498 821	2,00%	498 821	1,11%
ADAM	1	0,00%	1	0,00%
<b>Total concert</b>	<b>1 597 507</b>	<b>6,41%</b>	<b>1 597 507</b>	<b>3,55%</b>

Ce franchissement de seuils résulte de la déclaration d'une action de concert entre les déclarants.

<sup>1</sup> Société (sise 14, avenue Hoche 75008 Paris) contrôlée par Assicurazioni Generali S.p.a. La société Sycomore Asset Management a précisé agir indépendamment de la société Assicurazioni Generali S.p.a qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. La société a déclaré agir pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

<sup>2</sup> Société (sise 36, rue Marbeuf 75008 Paris) contrôlée par M. Romain Burnand. La société Moneta Asset Management a précisé agir indépendamment de M. Romain Burnand qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. La société a déclaré agir pour le compte de fonds.

<sup>3</sup> Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM), 4, rue Montescot 28000 Chartres.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 922 589 actions représentant 44 988 270 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général et sur la base des informations au 31 mars 2024.